

Priorité à l'innovation



Claude Rouquet

Le ministère de l'Éducation nationale lance un concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Ce concours est ouvert à tous les porteurs d'idées qui souhaitent créer une entreprise innovante. Deux types de projets seront soutenus : les projets « en émergence » nécessitant une phase de maturation et les projets de « création-développement ». Tous seront soumis à des jurys. Des domaines seront privilégiés : les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, l'automatique et la mécanique, les technologies liées à l'environnement, à la qualité et à la sécurité. Gérée par le ministère et l'Anvar, la procédure fixe le 15 mai comme date limite de dépôt des dossiers. Informations à l'Anvar au 05 49 38 37 50, www.anvar.fr www.education.gouv.fr/creation

Photo : calcination à l'usine Rhodia-Terres rares, La Rochelle

Le soutien à l'innovation, tant publique que privée, est au cœur des préoccupations du gouvernement qui compte en faire un axe essentiel de sa politique économique et sociale. L'encouragement à la mobilité et à la création d'entreprises par les chercheurs, de même que la création de structures d'accompagnement spécifiques figurent dans le projet de loi annoncé lors des Assises de l'innovation du 12 mai 1998 et adopté par le Sénat le 18 février dernier. Des mesures que commentent Jean-Bernard Chazan, délégué régional à la recherche et à la technologie.

L'Actualité. – Quel est le principal objectif de cette loi sur l'innovation et la recherche ?

Jean-Bernard Chazan. – Le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie fait un effort considérable en faveur de la création d'entreprises de technologies innovantes. Par le projet de loi sur l'innovation et la recherche, le gouvernement entend soutenir en priorité la création d'entreprises par les chercheurs souhaitant exploiter les résultats de leurs travaux. Par ailleurs, un dispositif assez large de mesures complémentaires permet de soutenir toute création d'entreprise de technologies innovantes. 300 MF ont été affectés à cette politique dès cette année. Les analyses le montrent, ce sont ces entreprises dont nous avons le plus besoin, en particulier dans les biotechnologies, le multimédia éducatif ou l'environnement.

Aujourd'hui, un chercheur qui voudrait créer son entreprise sans quitter la fonction publique, n'en a pratiquement pas le droit. En dehors de la consultance auprès d'entreprises, l'activité du chercheur est censée être une activité de service public.

Comment favorise-t-elle la mobilité et la création d'entreprises par les chercheurs du service public ?

L'article 25.1 du projet de loi autorise le chercheur ou l'enseignant-chercheur à participer en tant qu'associé, administrateur ou dirigeant, à une entreprise nouvelle valorisant ses propres travaux pendant une période d'une durée maximale de six ans. A l'issue de celle-ci, il pourra opter entre le retour dans le service public ou l'appartenance à l'entreprise. De même, l'article 25.2 permet aux chercheurs qui ne souhaitent pas s'impliquer personnellement dans la création d'une entreprise de valorisation, d'y apporter leur concours scientifique, voire de participer au capital d'une entreprise de ce type. Car tout le monde n'a pas vocation à créer une entreprise. Le fait qu'un chercheur disposant d'une certaine notoriété puisse être administrateur de l'entreprise est un élément important de son succès. Lorsqu'il s'agit d'aller rechercher du capital-risque, c'est une garantie de sérieux. Enfin, grâce à l'article 25.3, un chercheur pourra être membre du conseil d'administration d'une société dans le but de favoriser la diffusion de résultats de la recherche publique.

Il est également question de créer des incubateurs d'entreprises technologiques.

En effet, plusieurs mesures viennent compléter les trois alinéas de l'article 25, véritable cœur du dispositif. L'une d'elles autorise les organismes de recherche et d'enseignement supérieur à créer des structures, dites d'incubation, destinées à apporter une aide aux créateurs d'entreprises de haute technologie. La fonction d'incubation, objet actuel d'un appel à projets du ministère, couvre notamment la détection et l'évaluation des projets de création d'entreprises au sein des établissements, le conseil (juridique, financier, fiscal, commercial, industriel...) et le soutien logistique des porteurs de projet ainsi que la formation à la création d'entreprise.

Propos recueillis par Pierre de Ramefort

■ Colloque du groupe Mode

Avec le soutien de Com'science, les actes des 6^e journées du groupe Mode sont publiés par le Laboratoire de modélisation mécanique et de mathématiques appliquées de l'Université de Poitiers et Atlantique. Ce colloque s'est tenu du 19 au 21 mars 1998 sur le site universitaire du Futuroscope. Il regroupe les chercheurs en mathématiques dont le domaine se rattache à l'optimisation : optimisation numérique, analyse variationnelle, optimisation combinatoire et économie mathématique.

224 p., 120 F.

■ Nanchang-Poitiers

Une convention a été signée le 20 janvier 1999 entre les Universités de Poitiers (UFR Sciences économiques) et de Nanchang, le Centre de coopération internationale de Jiangxi Education en Chine et le Centre international des étudiants et stagiaires (CIES) en France. Cet accord franco-chinois a pour objectif l'instauration d'un diplôme universitaire (après la licence) en «Economie et culture européenne». Dans ce cadre, l'Université de Poitiers accueillera les étudiants chinois qui viendront suivre cette formation nouvelle.

■ La cour Plantagenêt

A l'occasion du huitième centenaire de la mort de Richard Cœur de Lion, le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers organise un colloque intitulé «La cour Plantagenêt (1154-1204) : Parenté, gouvernement, savoir et civilité». Ce colloque a pour but d'approfondir par la réunion de plusieurs disciplines (histoire, histoire de l'art, castellologie et littérature) les problématiques de la cour Plantagenêt. Les participants pourront ainsi proposer des hypothèses, des voies de recherches, voire des conclusions concernant l'évolution du politique dans les sociétés européennes.

A Thouars du 30 avril au 2 mai.

COLLOQUE

Le programme Com'science 1999

Quatorze colloques universitaires ont obtenu, cette année, le label Com'science. Le programme Com'science a été créé par la Région Poitou-Charentes en 1993 dans le cadre de sa politique en faveur de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert de technologie. Ce label est assorti d'un soutien financier qui permet aux organisateurs de mieux communiquer, l'objectif étant de faire connaître la qualité des laboratoires et des centres régionaux de recherche.

5-7 mai – Colloque interdisciplinaire sur la notion de «Représentation(s)», Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers.

6-7 mai – Colloque Droit constitutionnel «Droit communautaire : vers un respect constitutionnel réciproque ?», Faculté de droit de La Rochelle.

10-11 juin – Sixième Journées internationales d'économie monétaire et bancaire, Faculté de sciences économiques de Poitiers.

27-30 juin – Symposium international sur l'analyse et la caractérisation des polymères, La Rochelle.

4-9 juillet – Sixième symposium international sur la science de la sécurité au feu, Futuroscope.

7-9 juillet – Ressources, stratégies individuelles et processus à l'échelle des populations : recherches écologiques pour la conservation et la gestion de la faune sauvage, Centre d'études biologiques de Chizé.

16-18 août – Congrès international : «Récepteurs couplés aux protéines G hétérotrimériques : action sur la croissance cellulaire, l'apoptose, la plasticité synaptique, dans le cerveau et dans d'autres systèmes», Poitiers.

23-27 août – Treizième colloque de la Société internationale renardienne : «Epopée animale, fable, fabliau», Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers.

29 août-3 septembre – GECO 40 (Groupe d'étude de chimie organique), Facultés des sciences des Universités de Poitiers et La Rochelle.

13-16 septembre – ETR'99. Temps réel 99 : Applications, Réseaux et Systèmes, Lisi-Ensm, Futuroscope.

2-4 novembre – Colloque EUROMECH : Turbulence en écoulements compressibles haute vitesse, SP2MI-LEA, Futuroscope.

Facs & Livres à Poitiers

La troisième édition de Facs & Livres sort début mai. Cette bibliographie réalisée par *L'Actualité Poitou-Charentes*, à l'initiative de la ville de Poitiers, recense les livres publiés depuis 1987 par les universitaires et chercheurs de Poitiers. Des chercheurs n'appartenant pas à l'université sont associés, notamment les professeurs des autres filières de l'enseignement supérieur (classes préparatoires, grandes écoles, BTS, IUT), les archéologues et les conservateurs de l'Inventaire des monuments historiques. Cette publication de 96 pages, tirée à 10 000 exemplaires, est diffusée gratuitement par les libraires de Poitiers et par les autres partenaires de l'opération (Ville, Département, Région, Office du livre, Médiathèque François-Mitterrand, Espace Mendès France). Elle sera envoyée aux abonnés de *L'Actualité* lors d'une prochaine édition.

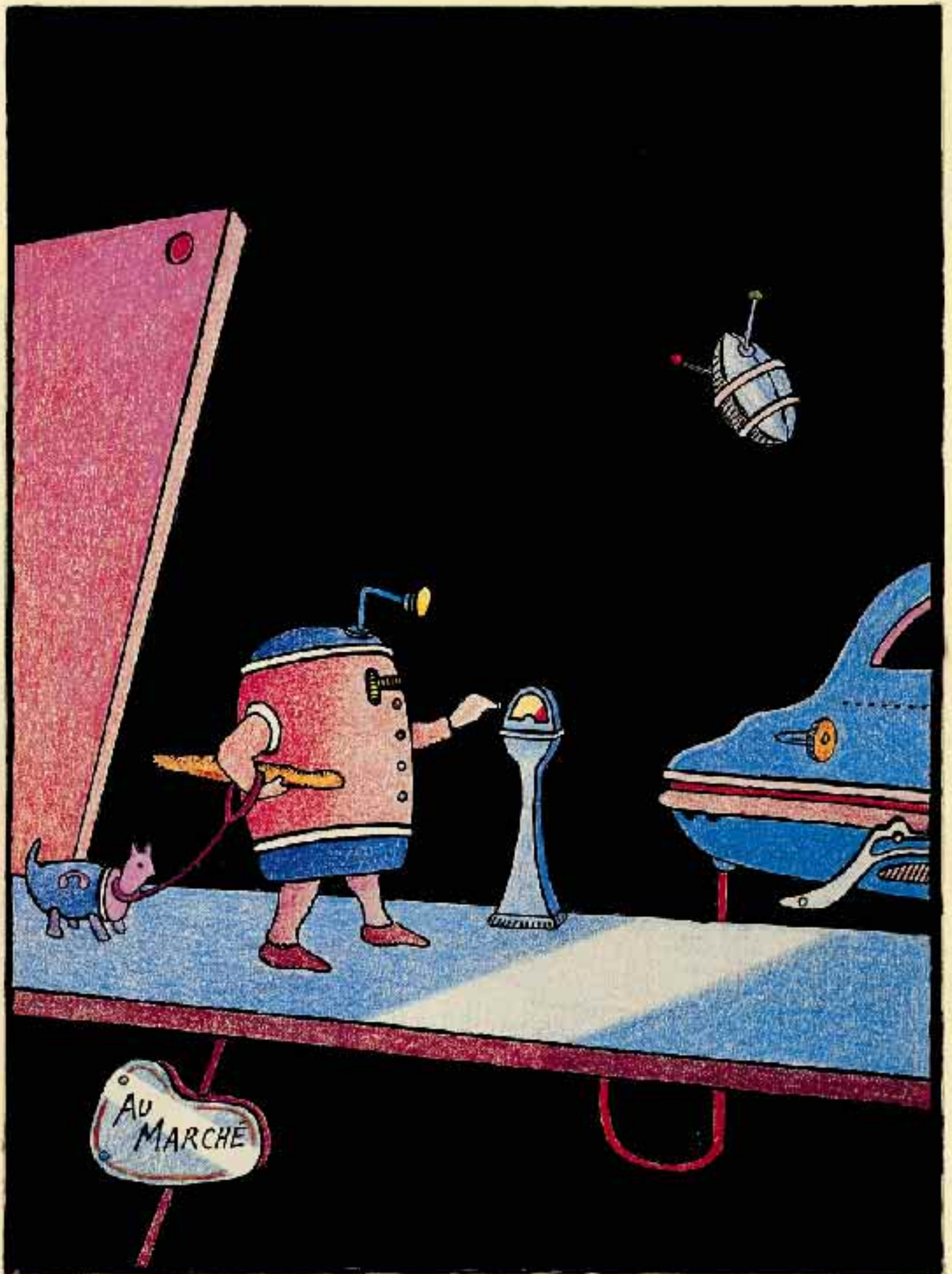
Le Cousteau Channel à La Rochelle

Après la *Calypso*, désormais au Musée maritime, et l'*Alcyone* qui, après six mois de travaux de modernisation, a quitté son port d'attache rochelais fin mars pour une mission québécoise, la Fondation Cousteau a des projets pour La Rochelle.

Avec d'abord un volet universitaire : «Nous allons nouer des liens extrêmement solides avec l'Université de La Rochelle pour la partie scientifique de nos activités, affirme Francine Cousteau. Nous voulons développer avec l'université un pôle d'excellence pour la science, et permettre à des étudiants, à des professeurs et à des jeunes chercheurs de participer à nos expéditions que ce soit dans leur préparation ou dans la réalisation.»

La fondation a installé son antenne française dans l'ancienne capitainerie du Vieux Port. Elle a déjà ramené l'ensemble de ses films à La Rochelle et envisage d'en faire la base de son développement audiovisuel.

«Si le commandant était là, il aurait souhaité continuer son développement international à travers les nouvelles technologies, Internet et télévision par satellite. Nous travaillons actuellement au développement d'une grande chaîne internationale consacrée à l'eau et à la mer, au départ de La Rochelle. La ville nous accueille, il est normal qu'elle soit le siège du prochain Cousteau Channel.»



EN L'AN 3000

POUR L'ACTUALITÉ
POITOU-CHARENTES

Glen Baxter '97